

Une gamme pensée pour l'investisseur de demain

Evolution de l'offre Lyxor ETF

Pourquoi la gamme Lyxor ETF évolue-t-elle aujourd'hui ?

Jamais le marché des ETF n'a connu une croissance aussi rapide. Nous enregistrons nous-mêmes une croissance accélérée, avec une collecte de près de 8 milliards d'euros de nouveaux actifs nets cette année qui nous permet de nous hisser au rang de deuxième plus grand fournisseur européen*. Ce succès, nous le devons à nos investisseurs, qui nous soutiennent depuis plus de 16 ans.

Désormais, notre défi consiste à veiller à nous adapter aux besoins en pleine évolution de nos investisseurs. Le marché se développe et attire de nouveaux clients dans de nouveaux pays chaque jour. À travers toute l'Europe, institutions et particuliers manifestent un véritable engouement pour les ETF. Chaque client a des besoins spécifiques auxquels nous nous devons de répondre.

Les nouvelles directives telles que MIFID 2 et PRIIPS alimentent cette montée en puissance des ETF en attirant sur le marché de nouveaux investisseurs, tels que les gestionnaires de fortune. Nous devons nous adapter à leurs besoins et être capables de leur offrir les outils nécessaires pour satisfaire leurs clients.

Les changements que nous opérons aujourd'hui nous permettent de nous assurer que notre gamme est parfaitement compatible avec les besoins de l'ensemble de nos clients. Pour moi, il est essentiel que chaque investisseur puisse accéder à l'exposition qu'il souhaite, dans une enveloppe facile à acheter, à conserver en portefeuille et à vendre.

Quels sont les principaux changements ?

Nous déployons tous les efforts nécessaires pour que notre offre soit en mesure de relever les défis à venir. Nous en avons évalué tous les aspects, de la structure des fonds et leur domiciliation jusqu'aux techniques de répllication et à la liquidité. Nous avons même revu la gamme afin d'y supprimer les fonds qui ne sont plus adaptés au marché.

Modification des véhicules d'investissement	Davantage de répllication physique	Amélioration de la liquidité	Liquidations de fonds
Abandon des FCP	Tirer le meilleur des deux types de répllication	Concentration de la liquidité sur la classe de part	Supprimer les fonds qui n'ont pas assez de succès auprès des investisseurs

Tous les changements que nous apportons nous permettront de mieux servir nos investisseurs. Pas seulement aujourd'hui, mais pour les années à venir.

Contactez-nous
www.lyxoretf.com



Le marché des ETF n'a jamais été aussi diversifié. Nous effectuons des changements aujourd'hui pour nous assurer que nos ETF répondent aux besoins de l'investisseur de demain.

Arnaud Llinas,
Responsable ETF et gestion indicielle

Modification des véhicules d'investissement

Pourquoi avez-vous décidé d'abandonner la structure FCP ?

Le changement de structure vise à répondre aux préoccupations fiscales du secteur de la gestion de fortune. Ces investisseurs ont, à nos yeux, tendance à se détourner des FCP en faveur des SICAV, qui sont beaucoup plus simples pour eux d'un point de vue fiscal et comptable.

En éliminant les FCP de la gamme et en faisant uniquement appel aux SICAV luxembourgeoises et françaises, nous nous assurons de l'attractivité universelle de notre gamme, à la fois pour tous les types d'investisseurs et dans toutes les régions du monde.



D'ici fin 2018, nous n'aurons plus de FCP au sein de la gamme, ce qui sera beaucoup plus simple pour tous les types d'investisseurs.



Tous les FCP seront transférés vers une SICAV luxembourgeoise ou française, dont le traitement fiscal et comptable est beaucoup plus facile.



Quels avantages la structure des SICAV présente-t-elle ?

En plus d'offrir une plus grande simplicité aux investisseurs internationaux en matière de fiscalité et de comptabilité, la structure de gouvernance et la capacité d'une SICAV à nommer un groupe d'administrateurs indépendants permettent à ces véhicules de répondre aux exigences de protection de plus en plus strictes du secteur de la gestion de fortune d'aujourd'hui et de demain.

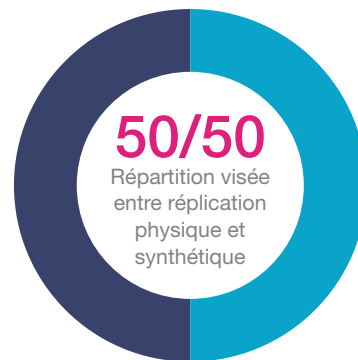
Quand ces changements auront-ils lieu ?

Le processus a déjà commencé. Nous avons effectué le premier transfert vers le Luxembourg le 7 septembre 2017 et nous poursuivons ce déploiement contrôlé par lots en 2017 et 2018. De cette façon, nous sommes certains de procéder avec tout le soin nécessaire et de ne pas créer de perturbations pour nos investisseurs.

Davantage de réplication physique

Pourquoi adopter la réplication physique pour un nombre plus important de fonds ?

L'important, à nos yeux, est de créer des fonds extrêmement performants assurant une réplication précise et une grande efficacité des transactions indépendamment de la classe d'actifs, de la région ou du style d'investissement considéré. Pour ce faire, nous continuons à passer certaines de nos fonds en réplication physique, uniquement lorsque nous jugeons que cette transition sera bénéfique pour les performances.




 L'importance que nous accordons à l'efficacité des ETF nous conduira toujours à privilégier une approche pragmatique de la réplication.
 

Souhaitez-vous adopter la réplication physique pour tous les fonds ?



Ce sont nos capacités de réplication synthétique qui nous permettent de lancer rapidement des produits procurant un accès à des segments du marché qui ne peuvent être atteints avec la méthode physique. Sans réplication synthétique, nous ne pourrions pas offrir aux investisseurs l'éventail des possibles que nous sommes capables de proposer aujourd'hui, et c'est une idée que nous ne pouvons pas accepter.

Comme aucune méthode ne peut obtenir les meilleures performances dans tous les cas de figure, nous devons être pragmatiques et laisser l'indice déterminer le chemin à emprunter.

Comment ce changement va-t-il affecter la gamme ?

Nous avons repéré 10 ETF représentant un encours cumulé de 4 milliards d'euros, et pour lesquels nous allons adopter une méthode de réplication physique au cours des 12 prochains mois. Il s'agit simplement de la prochaine étape de notre évolution vers un modèle véritablement équilibré, où les expositions liquides et simples sont obtenues par réplication physique, tandis que les stratégies ou expositions complexes ou moins liquides font appel à une réplication synthétique.

Dans tous les cas, nous laissons l'indice déterminer ce que nous devons faire. Chaque indice est différent et chaque fonds doit adopter la méthode de réplication qui fournira la meilleure performance aux investisseurs.


 Notre approche consistant à profiter du meilleur des deux méthodes de réplication est conçue pour offrir les meilleures performances possibles pour chaque indice que nous suivons.
 

Optimisation de la liquidité


Comment envisagez-vous d'améliorer la liquidité ?

La liquidité est un élément-clé de l'efficacité globale d'un ETF et joue un rôle déterminant dans notre volonté de réduire au minimum les coûts de trading. Il s'agit d'un domaine dans lequel Lyxor a pour habitude d'exceller. Nous sommes numéro 2 pour la liquidité en Europe, avec près de 1 euro sur 6 cotés en bourse négocié par nos services.


Par le passé, nous avons créé plusieurs classes de parts de fonds libellées chacune dans une devise différente. Ces classes de parts se négociaient individuellement sur des bourses distinctes qui n'étaient pas fongibles sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs qui avaient acheté la classe de parts secondaire n'ont pas bénéficié de la taille ou de la liquidité de la classe de parts principale, et ne bénéficiaient pas de la souplesse suffisante pour négocier sur les différentes bourses.

Pour améliorer la liquidité et rationaliser le trading transfrontalier, au sein des ETF, nous fusionnons les classes de parts dans la classe de parts principale. Ce faisant, nous pouvons regrouper la liquidité dans la classe de part principale, ce qui permet d'accroître la liquidité et de réduire les spreads pour les investisseurs.

Nous l'avons déjà fait avec succès pour six de nos fonds, et nous poursuivrons avec d'autres fusions d'ici le premier trimestre 2018.



La fusion des classes de parts ne crée aucun risque de change supplémentaire pour les investisseurs.




Nous fusionnons les classes de parts pour mettre en commun la liquidité et réduire les spreads au profit des investisseurs.



Quel peut être l'impact pour les investisseurs ?

Le principal changement est visible au niveau de l'ISIN, mais uniquement si vous détenez la classe de part secondaire qui sera fusionnée dans la classe de part principale. Le changement de devise de la classe de part n'affecte pas la devise de trading ou de règlement car celles-ci resteront les mêmes.

Pour perturber le moins possible les investisseurs négociant dans des devises autres que celle de la classe de part principale, nous continuerons à diffuser les valeurs de la VNI en plusieurs devises sur Bloomberg.


Liquidations de fonds

Pourquoi liquidez-vous des fonds ?


L'innovation fait partie de notre ADN chez Lyxor. Depuis que le marché s'est ouvert au début des années 2000, nous avons été les premiers à offrir de nouvelles expositions et stratégies d'investissement.

Pour poursuivre cette approche avant-gardiste et favoriser de nouvelles innovations, nous allons effectivement liquider 11 ETF de notre gamme actuelle. Cela nous permettra de continuer à investir dans de nouvelles stratégies et expositions, et d'aider les investisseurs à exploiter les opportunités de marché.

Les investisseurs des ETF concernés seront remboursés sur la base de la valeur des ETF **le jour de calcul de la VNI finale**.



Placés dans une perspective à long terme, nous liquidons uniquement les fonds qui ne suscitent pas suffisamment d'intérêt deux ans après leur lancement.




D'autres liquidations sont-elles prévues ?

Aucune autre liquidation n'est prévue à ce stade. Cependant, nous surveillerons en permanence la gamme selon la politique énoncée plus haut. Notre objectif est de communiquer sur les fonds identifiés pour la liquidation au moins trois mois avant celle-ci. Nous vous invitons à consulter nos dernières annonces sur notre site Web.

*Source : Lyxor International Asset Management. Données à septembre 2017.



L'innovation est dans notre ADN et nous recherchons toujours de nouvelles voies d'accès aux marchés pour nos investisseurs.



Sur quels critères décidez-vous de la liquidation d'un fonds ?

Pour qu'un ETF soit éligible à la liquidation, il doit répondre aux critères suivants :

- ▶ Avoir été lancé il y a plus de deux ans
- ▶ Détenir moins de 10 millions d'euros d'actifs sous gestion
- ▶ Avoir négocié moins de 100 000 euros par jour en moyenne au cours des trois derniers mois

En suivant ces principes, nous nous assurons d'avoir une vision à long terme pour les nouveaux produits, et nous sommes sûrs que les fonds sont retirés de la gamme seulement s'ils ne suscitent pas suffisamment d'intérêt auprès des investisseurs.

Ce document a été fourni par Lyxor International Asset Management qui est seul responsable de son contenu.

La publication de ce document ne constitue pas un acte de distribution de placements collectifs de capitaux en Suisse au sens de la Loi suisse sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (telle qu'amendée de temps à autre, LPCC).

L'information contenue dans ce document est donnée uniquement en date du présent document et n'est pas mise à jour à une date ultérieure.

Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni une offre, ni une invitation à faire une offre, ni une sollicitation ou une recommandation d'investissement dans un quelconque placement collectif de capitaux. Ce document ne constitue ni un prospectus au sens de l'article 652a ou de l'article 1156 du Code des obligations suisse, ni un prospectus de cotation au sens des règles de cotation de la SIX Swiss Exchange ou de toute autre bourse ou de tout autre système de négociation réglementé en Suisse, ni un prospectus simplifié, ni un document d'information clé pour l'investisseur, ni un prospectus tels que définis dans la LPCC.

Tout investissement dans un placement collectif de capitaux comporte des risques qui sont décrits dans le prospectus ou la notice d'offre. Avant toute décision d'investissement il est recommandé de lire intégralement le prospectus ou la notice d'offre et de porter une attention spécifique aux avertissements et informations relatifs aux risques.

Tout benchmark/ indice de référence mentionné dans ce document est fourni dans un but informatif uniquement.

Ce document n'est pas le résultat d'une analyse financière et n'est donc pas soumis à la « Directive visant à garantir l'indépendance de la recherche financière » émise par l'Association suisse des banquiers.

Ce document ne contient pas de recommandations ni de conseils personnalisés et n'a pas pour vocation à se substituer aux conseils d'un professionnel en matière d'investissement dans des produits financiers.